

**La précarisation du salariat
et l'émergence
de la grande pauvreté**

Jean-Marie Harribey

2006

<http://harribey.u-bordeaux4.fr>

Introduction :

Un exemple de lutte de classes

- **1. Le contexte de la précarisation**
- **2. La politique néo-libérale en France**
- **3. Quel modèle social ?**

1. Le contexte de la précarisation

- **1.1. La crise capitaliste**
- **1.2. Le partage de la valeur ajoutée au bénéfice du capital**
- **1.3. Remise en cause des services publics et de la protection sociale**
- **Conséquences : éclatement du salariat et modification des normes d'emploi**

1.1. La crise capitaliste

- Crise de la rentabilité du capital : le taux de profit baisse à partir de la seconde moitié des années 1960 dans les pays développés.**
- Car les procédures de gestion de la force de travail mises en place pendant la période fordiste d'après-guerre finissent par être moins efficaces pour produire suffisamment de plus-value par rapport à la masse des capitaux mobilisés et à rentabiliser. Le taylorisme, le métré-boulot-dodo et la consommation de masse pour apaiser les tensions, ne suffisent plus.**

Evolution du taux de profit

Source: G. Duménil, D. Lévy, *Crise et sortie de crise*, PUF, 2000, p. 35

Figure 3.1 Taux de profit (%): Europe (----) et États-Unis (—)

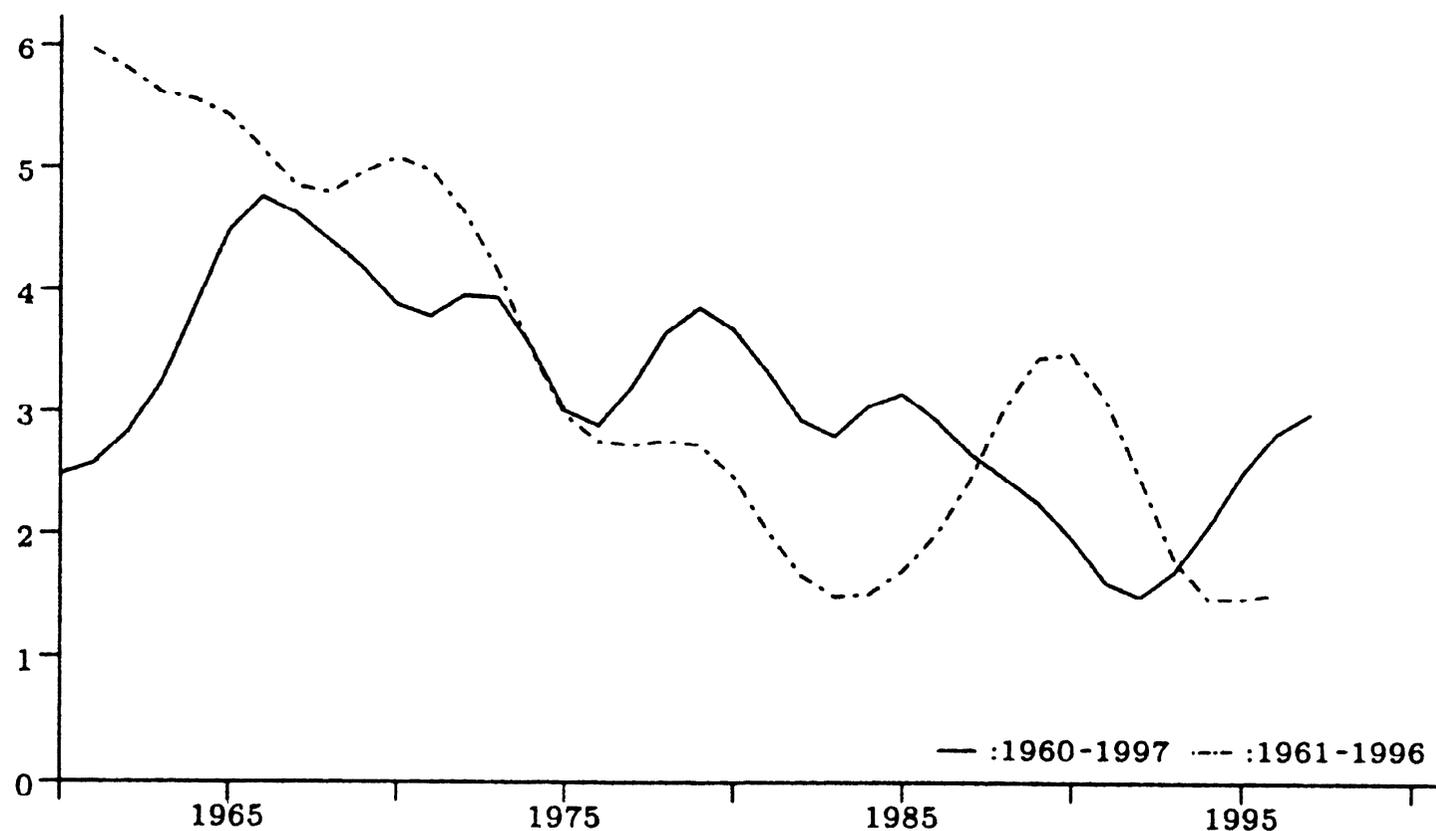


Europe renvoie aux trois pays : Allemagne, France et Royaume-Uni. L'unité d'analyse est l'ensemble des entreprises. Le taux de profit rapporte une mesure large des profits (la production diminuée du coût du travail) au stock de capital fixe, net de l'amortissement (encadré 3.1). Les profits contiennent donc encore les impôts, les intérêts et les dividendes.

Evolution du taux d'accumulation

Source: G. Duménil, D. Lévy, Crise et sortie de crise, PUF, 2000, p. 35

Figure 3.2 Taux d'accumulation (%): Europe (----) et États-Unis (—)

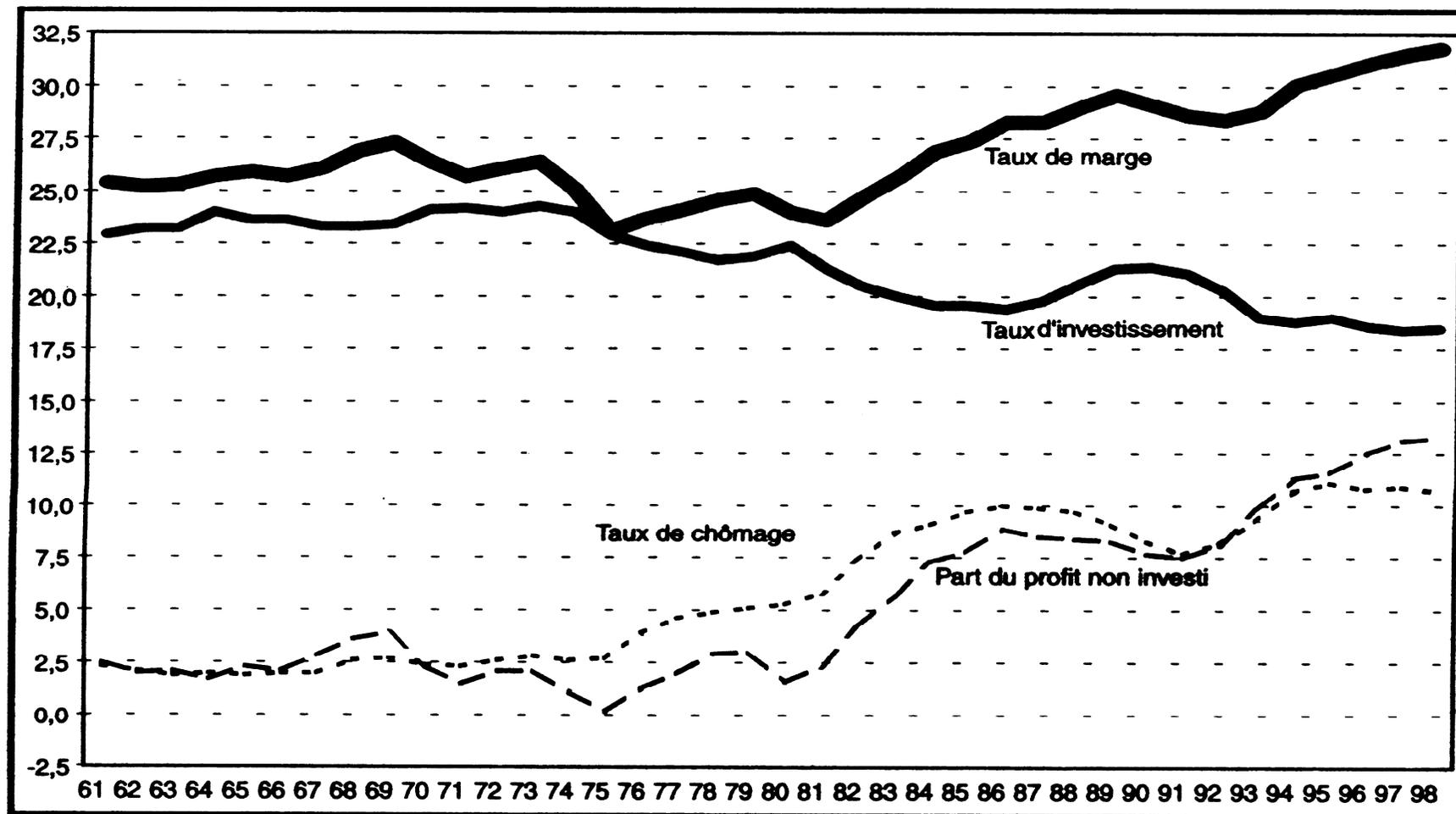


L'unité d'analyse est la même qu'à la figure ci-dessus. Le taux d'accumulation est le taux de croissance du stock net de capital fixe. La série est un peu lissée afin de faire abstraction des fluctuations de court terme.

Le profit pour l'emploi ?

Source : IRES, *Les marchés du travail en Europe*, Paris, La Découverte, 2000

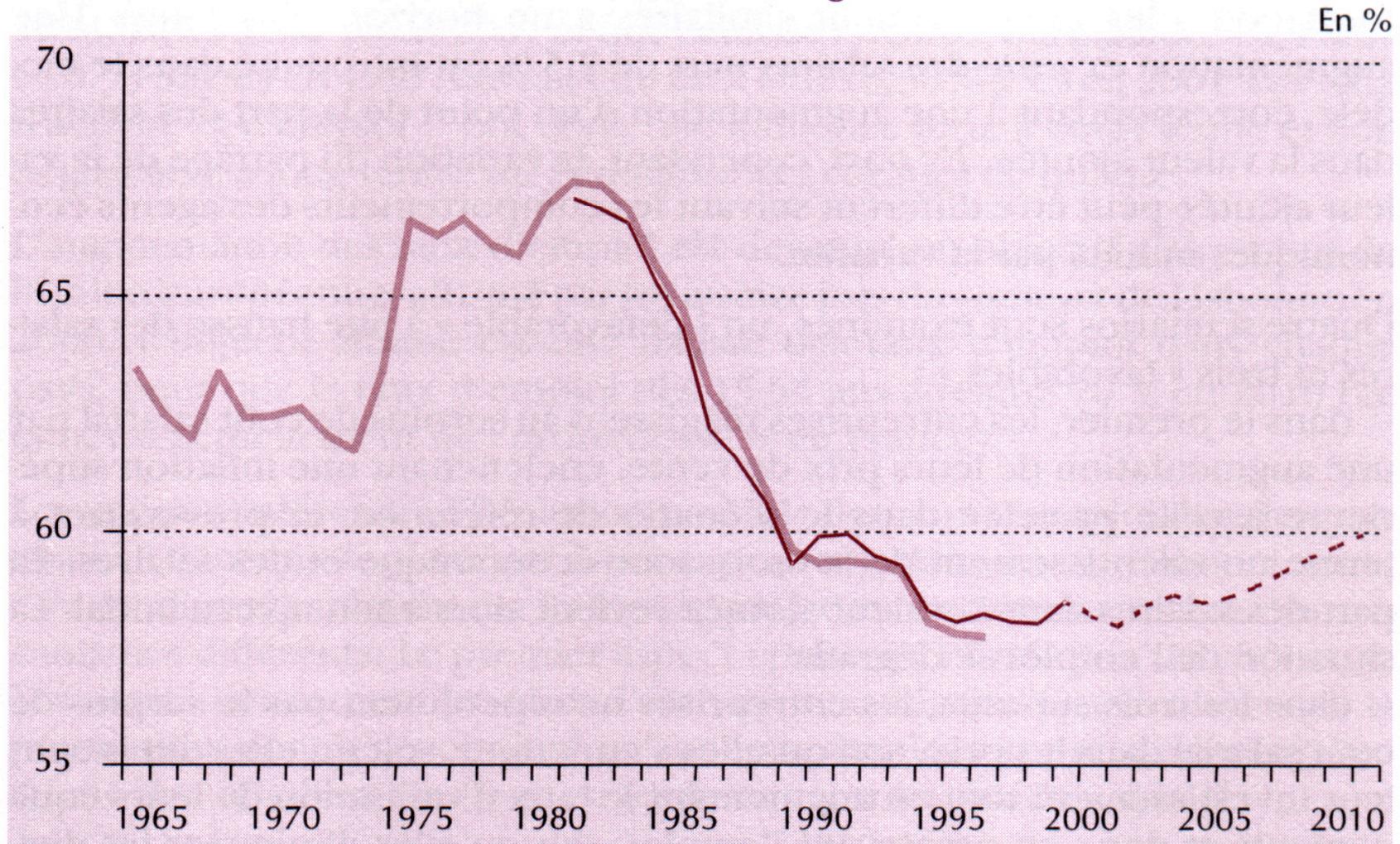
GRAPHIQUE 10. — PROFIT, INVESTISSEMENT, CHÔMAGE EN EUROPE



Source : OCDE.

1.2. Le partage de la valeur ajoutée au bénéfice du capital

Part des salaires dans la valeur ajoutée corrigée de la non salarisation



Source : OCDE de 1965 à 1995, comptes nationaux base 95 de 1980 à 2000, OFCE de 2001 à 2010.

1.3. Remise en cause des services publics et de la protection sociale

- Privatisations.**
- Marchandisation sous l'égide de l'OMC (AGCS).**
- Retraites par capitalisation contre les régimes par répartition (allongement de la durée de cotisations, diminution des pensions) avec l'appui de la BM, du FMI, de l'OCDE, de l'UE.**
- Mise délibérée des systèmes d'assurance maladie en déficit par la baisse des cotisations, puis restrictions des soins, élargissement de la part laissée à l'assurance privée.**

L'éclatement du salariat

Salariat	Salaire	Normes	Retraites	Santé
Précaire	Sous-SMIC exempté de CS + Crédit d'impôt	Assistance publique	Minimum vieillesse	Couverture médicale universelle
Standard	Salaire stagnant	Norme sociale minimale	Répartition	Panier de soins
Supérieur	Rémunérations financières	Logique de la liberté et du risque	Capitalisation	Assurances privées

Tableau remanié d'après M. Husson, *Les casseurs de l'Etat social, Des retraites à la Sécu : la grande démolition*, Paris, La Découverte, 2003, p. 51.

Modification des normes d'emploi

- **Les CDI reculent, les CDD, l'intérim et le travail à temps partiel imposé augmentent**
- **Le SMIC est contourné**
- **Allègement des cotisations sociales pour les entreprises: 26% au niveau du SMIC, puis de façon dégressive jusqu'à 1,7 fois le SMIC**
- **Eclatement du salariat**
- **Discriminations multiples : femmes, jeunes, immigrants**
- **L'Etat joue un rôle moteur**

2. La politique néo-libérale en France

- **2.1. Les rapports officiels**
- **2.2. Le droit du travail mis à mal**
- **2.3. Quel bilan des 35 heures ?**

2.1. Les rapports officiels : flexibiliser le travail et baisser son coût

- **Rapport Blanchard et Tirolle (oct. 2003) : taxe sur les licenciements sauf pendant la période d'essai ; suppression du CDI et du CDD pour un contrat unique**
- **Rapport De Virville (janv. 2004) : contrat de mission limité à 3 ou 5 ans**
- **Rapport Camdessus (sept. 2004) : contrat de travail unique à protection progressive et allongement de la durée du travail**
- **Rapport Debonneuil (juil. 2004) : créer des emplois de services (serviteurs)**
- **Rapport Cahuc et Kramarz (déc. 2004) : lever les barrières réglementaires à l'entrée de certaines professions**

2.2. Le droit du travail mis à mal

- **Attaque contre les chômeurs et précaires**

2001 : PARE (les cotisations d'assurance chômage n'ouvrent plus droit à des allocations en cas de perte d'emploi car il faut faire la preuve de la recherche active d'emploi et accepter les propositions).

2004 : Baisse de la durée d'indemnisation par rapport à la durée de cotisation avec effet rétro-actif ; ASS et RMI soumis à conditions ; RMA.

Moins de la moitié des chômeurs sont indemnisés par l'Unedic.

Conflit des « recalculés ».

- **Inversion de la hiérarchie des normes**

2004 : Principe de faveur remis en cause par la loi sur le dialogue social et la formation professionnelle

• Le contrat nouvelle embauche et les ordonnances Villepin

- CNE destiné aux entreprises de 20 salariés au plus. CDI avec « période de consolidation » de 2 ans pendant laquelle le contrat peut être rompu sans motivation après un préavis de deux semaines (ancienneté < 6 mois) ou d'un mois (ancienneté > 6 mois). Cette mesure abolit la procédure de licenciement, même par rapport à un CDD ou un intérim qui ne peuvent être interrompus avant terme que dans 4 cas : accord entre employeur et salarié, embauche du salarié en CDI dans une autre entreprise, faute grave, force majeure.**
- Aucun droit à indemnisation chômage si la rupture intervient avant 6 mois. Forfait payé par l'Etat pour ceux qui ont travaillé entre 4 et 6 mois : 16,40 €/jour pendant 1 mois.**
- Exonération pour les entreprises du surcoût de cotisations liées au passage à plus de 10 salariés jusqu'à 20.**
- L'embauche de jeunes de moins de 25 ans ne comptera plus pour le calcul du seuil d'effectif de 10 salariés entraînant des élections de DP.**
- Chèque emploi pour les entreprises d'au moins 5 salariés simplifiant les procédures administratives.**
- Forfait jour qui supprime tout calcul de temps de travail (opting out).**
- Crédit d'impôt pour les jeunes de moins de 26 ans travaillant depuis 6 mois.**
- Suppression de la contribution Delalande sanctionnant un licenciement d'un salarié de plus de 50 ans.**

Répartition de l'emploi en France

Source : INSEE

	Effectifs d'entreprises (millions)	Effectifs de salariés (millions)
Entreprises \leq 20 salariés	2,4	6,4
Total entreprises privées	3,5	17,3
Secteur public	0,1	4,8
Total	3,6	22,1

CPE : contrat première embauche

- **Pour les jeunes de moins de 26 ans, contrat avec une période de « consolidation » de deux ans (à l'essai)**
- **Licenciement non motivé à tout moment**
- **Préavis de 15 jours, d'un mois après 6 mois**
- **Au bout d'un mois, droit à 1h30 de formation par mois d'ancienneté**
- **Au bout de 4 mois, si licenciement, droit à une allocation de 460 € par mois pendant 2 mois avant droit à l'allocation chômage**
- **Au bout de deux ans, miracle pour ceux qui y croient : CDI**

La déconstruction du droit *du* travail empêche le droit *au* travail

- **Retour en arrière par rapport à la loi du 13 juillet 1973 qui exige une « cause réelle et sérieuse » de licenciement**
- **Non respect de la norme internationale 158 définie par l'OIT**
- **La charge de la preuve d'une absence de motif légitime et d'un abus de droit incombera au salarié**
- **Le délai de prescription est ramené à un an**

CPE : chômage, précarité, exploitation

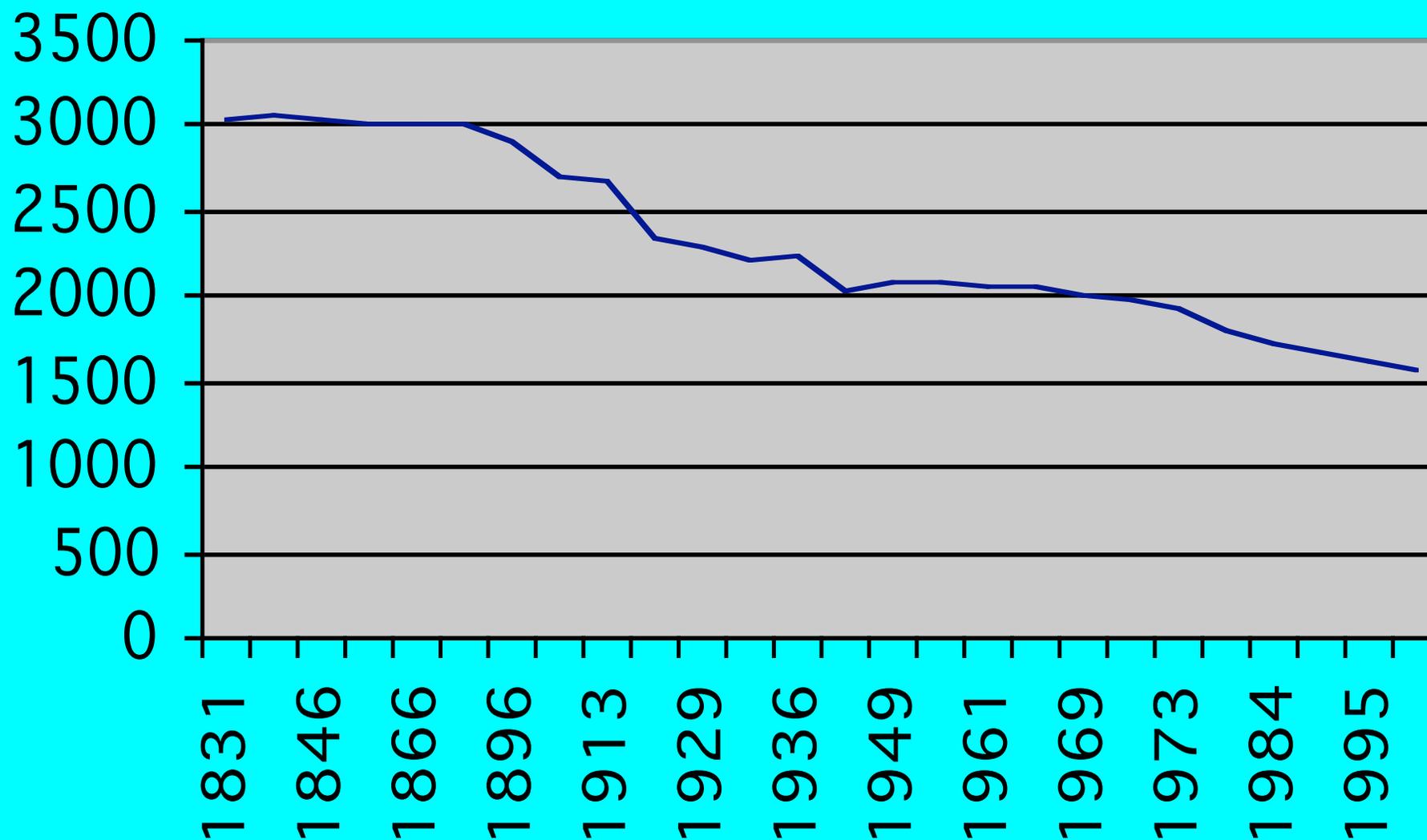
- **Substitution d'emplois et non création**
- **Surréaction de l'emploi par rapport à la conjoncture**
- **Rotation de la main d'œuvre au détriment de la qualification**
- **Du droit à l'emploi à l'emploi sans droits**
- **La précarité généralisée sera la suite logique puisque le Medef réclame l'extension à tous les salariés de ces dispositions**
- **La protection considérée comme facteur de trop grande sécurité (retraites 2003) et de chômage (CPE 2006)**
- **Renforcement de l'exploitation par la plus-value absolue et grâce à une « armée de réserve » (Marx)**

2.3. Quel bilan des 35 heures ?

- **Passage de 39 à 35 heures : 10% de RTT.**
- **Emplois potentiels si la RTT avait concerné 18 millions de salariés : + 1,8 million emplois.**
- **Loi non appliquée à 8 millions de salariés : - 800 000 emplois.**
- **6% de gain de productivité par tête en 3 ans : - 600 000 emplois.**
- **Reste : 400 000 emplois dus aux 35 heures (sur environ 2 millions d'emplois créés entre 1997 et 2001).**
- **Pourquoi si peu d'emplois dus aux 35 heures ?**
 - **La loi Aubry II abandonne l'obligation pour les entreprises de 6% d'embauches et elle accorde la flexibilité nécessaire pour intensifier le travail.**
 - **Pas d'application aux entreprises de moins de 20 salariés.**
 - **Contingent d'heures supplémentaires passe de 130 heures annuelles à 180, puis à 220.**

Durée du travail en France de 1831 à 2002

Source : Graphique (JMH) à partir des données de O. Marchand, C. Thélot, avec la collaboration de A. Bayet, *Le travail en France (1800-2000)*, Paris, Nathan, 1997, p. 240, sauf dernière année 2002.



**Productivité horaire = Production /
nombre d'emplois x durée du travail**

- **Depuis le début du XIX^e siècle en France :**
 - Production multipliée par 25**
 - Temps de travail individuel divisé par 2**
 - Productivité individuelle multipliée par 14,5**
 - Productivité horaire multipliée par 29**
 - Population active occupée multipliée par 1,75**
 - Volume horaire global de travail : – 12,5%**
- **Gains de productivité partagés entre augmentation du niveau de vie et réduction du temps de travail**
- **Sinon, il y aurait aujourd'hui plus de 14 millions de chômeurs**

3. Quel modèle social ?

- **3.1. D'autres « modèles sociaux » ?**
- **3.2. La sécurité sociale professionnelle ?**
- **3.3. Des thèses incompatibles**

3.1. D'autres « modèles sociaux » ?

- **Modèle de l'Etat « social » obsolète ?**
- **Royaume-Uni, Suède, Danemark : croissance plus forte hors zone euro ; chômage plus bas.**
- **Danemark : mise en pré-retraite, stage, congé. Flex-sécurité : salaire de 90% jusqu'à 27 000 euros pendant 4 ans. 5% du PIB consacrés aux aides aux chômeurs.**
- **Pays-Bas : 2 fois plus de travailleurs « invalides » que de « chômeurs » ; les 2/3 des emplois créés ces 10 dernières années sont à temps partiel : 60% des femmes le sont.**
- **Royaume-Uni : « poor workers » ; 12,5 millions de Britanniques sont en-dessous du seuil de pauvreté dont 4 millions d'enfants ; 2 millions d'« invalides » ; 40% seulement des chômeuses sont inscrites, les autres sont considérées comme inactives ; le taux de chômage de 4,6% pourrait être doublé.**
- **France : 1 million de travailleurs pauvres, 2 millions d'enfants pauvres, 7,2 millions de pauvres (12,4% de la population).**

3.2. La sécurité sociale professionnelle ?

- La mobilité des travailleurs n'a pas augmenté depuis 20 ans, mais à la mobilité volontaire se sont substitués précarité et licenciements.**
- Rapport Cahuc-Kramarz : liberté des entreprises moyennant le paiement d'une taxe pour un licenciement.**
- Une véritable sécurité sociale professionnelle devrait assurer la continuité du salaire et des droits sociaux par delà les interruptions d'emploi, le droit à la mobilité individuelle, et un financement mutualisé.**
- Cela suppose un contrôle démocratique de l'emploi et une politique macro-économique favorable à l'emploi actuellement incompatible avec la logique capitaliste.**

3.3. Des thèses incompatibles

- **Le présupposé libéral est que l'emploi est fonction seulement du coût du travail et qu'il convient donc de baisser celui-ci par tous les moyens (salaire direct ou cotisations sociales). Ainsi doit prendre fin... la crise du profit.**
- **Les thèses économiques hétérodoxes (notamment keynésienne et marxienne) insistent sur la répartition de la valeur ajoutée, sur la réduction du temps de travail et, de façon encore hésitante tant les conceptions productivistes dominant, sur les finalités du travail et donc de l'activité économique.**
- **D'où la nécessité de faire de l'écologie une composante à part entière de la question sociale**

Quel sens du travail ? Quelles finalités ?

- **Hegel : le travail source de construction de l'identité.
Durkheim : source de lien social**
- **Arendt : le travail n'a jamais été tout cela**
- **Marx : ambivalence du travail, à la fois aliénation et acte par lequel l'homme s'accomplit**
- **Conséquences politiques :**
 - **Se libérer du travail ou libérer le travail ?**
 - **Sortir de l'économie ou changer les rapports de production ?**
 - **Les finalités du travail renvoient aux finalités de la production**

Conclusion

- **La précarisation de la condition salariale revêt deux aspects inséparables :**
- **A l'endroit : précarisation des travailleurs qui conservent un emploi.**
- **A l'envers : précarisation et appauvrissement de ceux qui ont été ou qui sont exclus de l'emploi.**
- **D'où la prolifération des sans emploi, sans revenus, sans droits, sans logement, sans papiers, etc., que l'idéologie libérale tente de présenter comme des paresseux, de toute façon extérieurs à la classe des travailleurs. Il y aurait beaucoup à dire sur le concept d'exclusion.**
- **La question du travail nous renvoie directement à la remise en cause du capitalisme et de son mode de développement.**

Pour compléter

- <http://www.france.attac.org>
- <http://www.fondation-copernic.org>
- <http://hussonet.free.fr>
- <http://ecocritique.free.fr>
- <http://harribey.u-bordeaux4.fr>
- **Jean-Marie Harribey, *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan, 1997**
- **Jean-Marie Harribey, *La démence sénile du capital, Fragments d'économie critique*, Bègles, Ed. du Passant, 2002, 2004**